



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE
DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA
M.R.C., AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, LE JEUDI 2
JUN 1988, A 20H00.

Etaient présents:

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Michel Chapdelaine, conseiller
Monsieur Jean-Claude Beaudoin, conseiller suppléant
Monsieur Georges Florès, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur René Gendron, conseiller
Monsieur Pierre Beauregard, conseiller suppléant
Monsieur Jacques Martin, conseiller
Monsieur Paul-André Perreault, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier

Etaient absents:

Monsieur Marcel Dulude, conseiller (remplacé par
monsieur Jean-Claude Beaudoin)
Monsieur Marcel Lacoste, conseiller (remplacé par
Pierre Beauregard)

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordi-
naire du 11 mai 1988
3. Schéma d'Aménagement
 - 3.1 Règlement #14-3 modifiant le Schéma
 - 3.2 St-Basile-le-Grand: périmètre d'urbanisation
 - 3.3 La Grange de St-Charles: terrain de Golf
 - 3.4 Saint-Denis Paroisse: projet de marina
4. Comité consultatif d'aménagement
 - 4.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 9
mai 1988
 - 4.2 Nomination du représentant de McMasterville
5. Nomination de fonctionnaires désignés
 - 5.1 Carignan
 - 5.2 Chambly
6. Règlements d'emprunts
7. Emprunts temporaires
8. Cours d'eau: demandes d'intervention
 - 8.1 Branche 9 du Ruisseau Coderre
 - 8.2 Branche 24, Rivière Amyot



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

9. Programme "Défi 88"
10. Réouverture des lettres patentes: représentativité
11. Bordereau des comptes à payer
12. Correspondance
13. Varia
14. Affaires publiques
15. Levée de l'assemblée

POINT 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

88-1223

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant le point suivant:

8.3 Branche 5 du règlement #123

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 1988

88-1224

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 1988 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 3. SCHEMA D'AMENAGEMENT

3.1 Règlement #14-3 modifiant le Schéma

Les membres du Conseil prennent connaissance des documents suivants :

- . lettre que monsieur le Préfet a adressé à monsieur le Premier Ministre du Québec lui faisant part du déroulement et des événements depuis l'adoption du Schéma;
- . une résolution de la M.R.C. des Jardins de Napierville exprimant les difficultés rencontrées avec le ministère de l'Environnement;
- . la position de l'U.P.A., Saint-Hyacinthe, concernant notre Schéma d'Aménagement;
- . le projet de règlement #14-3.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Le Préfet explique que, suite à des échanges avec les représentants du ministère des Affaires municipales, il y aurait des modifications possibles dans l'approche du ministère de l'Environnement. Monsieur le Préfet suggère donc de reporter l'adoption du règlement #14-3 plus tard dans la séance.

3.2 Saint-Basile-le-Grand : périmètre d'urbanisation

Les membres du Conseil prennent connaissance d'une résolution de la municipalité de Saint-Basile-le-Grand à l'effet de modifier la demande de périmètre d'urbanisation concernant le lot 527 impliquant le garage municipal.

Le Conseil convient de transmettre le dossier au Comité consultatif d'aménagement pour recommandations.

3.3 La Grange de Saint-Charles : terrain de golf

Les membres du Conseil prennent connaissance d'une lettre du propriétaire de "La Grange de Saint-Charles" accompagnée du jugement de la C.P.T.A.Q. qui refuse la demande d'implantation d'un golf, et ce, malgré que le Schéma le permet.

Les membres du Conseil conviennent de donner suite au dossier lorsque le Schéma sera en vigueur.

3.4 Saint-Denis Paroisse : projet de marina

Les membres du Conseil prennent connaissance d'une résolution de la municipalité de Saint-Denis Paroisse relativement à la réalisation d'une marina aux limites de Saint-Ours.

Le dossier est référé au Comité consultatif d'aménagement pour recommandations.

POINT 4. COMITE CONSULTATIF D'AMENAGEMENT

4.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 9 mai 1988

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 9 mai 1988, du Comité consultatif d'aménagement.

Face à la résolution #88-24, du Comité, relativement aux délais d'étude des dossiers, le Conseil adopte la résolution suivante :

88-1225

ATTENDU QUE les dates des réunions du Conseil et du Comité font en sorte que les délais d'étude des dossiers sont souvent longs;

ATTENDU QUE le Comité, par la résolution #88-24, a formulé des recommandations au Conseil afin de réduire lesdits délais



No de résolution
ou annotation

88-1225
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

ET RESOLU QUE le Conseil appuie la recommandation du Comité consultatif d'aménagement à l'effet d'autoriser le coordonnateur à l'aménagement, et secrétaire du Comité, à soumettre systématiquement au Comité toute demande concernant l'aménagement et l'urbanisme.

QU'un tel processus n'exclut aucunement l'étude en priorité de la demande par le Conseil.

ADOpte A L'UNANIMITE

4.2 Nomination du représentant de la municipalité de McMasterville

88-1226

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a nommé, par résolution, un nouveau représentant au sein du Comité consultatif d'aménagement;

ATTENDU QUE le Conseil doit entériner cette nomination conformément au règlement de régie interne du Comité

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

ET RESOLU QUE monsieur André Lavallée soit et est nommé représentant de la municipalité de McMasterville, au sein du Comité consultatif d'aménagement.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 5. NOMINATION DE FONCTIONNAIRES DESIGNES

5.1 Carignan

88-1227

ATTENDU la démission du fonctionnaire désigné de la municipalité de Carignan;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit nommer sur son territoire un fonctionnaire désigné pour l'application du règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Carignan a nommé, par résolution, monsieur Daniel LePape, inspecteur municipal;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 3.2.2 du règlement de contrôle intérimaire, la nomination du fonctionnaire désigné doit être autorisée par le Conseil de la M.R.C.

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Paul-André Perreault
APPUYE PAR Monsieur Georges Florès



No de résolution
ou annotation

88-1227
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU QUE le Conseil accepte la nomination de monsieur Daniel LePape à titre de fonctionnaire désigné de la M.R.C. dans la municipalité de Carignan.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5.2 Chambly

88-1228

ATTENDU la démission du fonctionnaire désigné de la municipalité de Chambly

ATTENDU QUE chaque municipalité doit nommer sur son territoire un fonctionnaire désigné pour l'application du règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Chambly a nommé, par résolution, monsieur Bernard Duhamel, inspecteur municipal;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 3.2.2 du règlement de contrôle intérimaire, la nomination du fonctionnaire désigné doit être autorisée par le Conseil de la M.R.C.

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Paul-André Perreault
APPUYE PAR Monsieur Georges Florès

ET RESOLU QUE le Conseil accepte la nomination de monsieur Bernard Duhamel à titre de fonctionnaire désigné de la M.R.C. dans la municipalité de Chambly.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 6. REGLEMENTS D'EMPRUNTS

6.1 St-Bruno-de-Montarville

Règlement #1332

88-1229

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 13 mai 1988 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;



No de résolution
ou annotation

88-1229
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux d'une rue existante et située en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1332 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6.2 Mont St-Hilaire

Règlement #568-1

88-1230

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 18 mai 1988 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux d'une rue existante et située en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #568-1 de la ville de Mont St-Hilaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

88-1231

POINT 7. EMPRUNTS TEMPORAIRES

ATTENDU QUE selon l'article 1093 du Code municipal une corporation municipale peut décréter, par résolution, des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courantes;

ATTENDU QUE selon le même article, ces emprunts peuvent être contractés aux conditions et pour la période de temps que la corporation détermine

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est autorisée à emprunter au fur et à mesure les sommes nécessaires à ses opérations d'administration courantes jusqu'à un maximum de 75 000,00 \$.

QUE cette somme soit remboursée dans une période n'excédant pas douze (12) mois.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 8. COURS D'EAU: DEMANDES D'INTERVENTION

8.1 Branche 9 du Ruisseau Coderre

88-1232

ATTENDU QU'il y a eu une demande des intéressés afin d'intervenir dans le drainage du cours d'eau Branche 9 du Ruisseau Coderre;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de la demande, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a établi que des travaux d'aménagement doivent être réalisés afin d'assurer un meilleur écoulement des eaux dans ledit cours d'eau;

ATTENDU QU'il n'y a pas lieu de modifier le règlement à cet effet

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU DE demander au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir se charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, de l'exécution des travaux de drainage dans le cours d'eau Branche 9 du Ruisseau Coderre.

ADOpte A L'UNANIMITE

8.2 Branche 24, Rivière Amyot

88-1233

ATTENDU QU'il y a eu une demande des intéressés afin d'intervenir dans le drainage du cours d'eau Branche 24, Rivière Amyot;



No de résolution
ou annotation

88-1233
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE suite à l'analyse de la demande, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a établi que des travaux d'aménagement doivent être réalisés afin d'assurer un meilleur écoulement des eaux dans ledit cours d'eau;

ATTENDU QU'il n'y a pas lieu de modifier le règlement à cet effet

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU DE demander au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir se charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, de l'exécution des travaux de drainage dans le cours d'eau Branche 24, Rivière Amyot.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu s'engage à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard, ni interruption.

ADOpte A L'UNANIMITE

8.3 Branche 5 du règlement #123

88-1234

ATTENDU QU'il y a eu une demande des intéressés afin d'intervenir dans le drainage du cours d'eau Branche 5 du règlement #123;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de la demande, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a établi que des travaux d'aménagement doivent être réalisés afin d'assurer un meilleur écoulement des eaux dans ledit cours d'eau;

ATTENDU QU'il n'y a pas lieu de modifier le règlement à cet effet

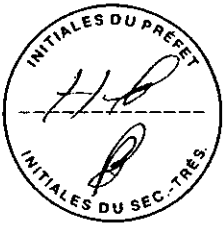
EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU DE demander au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir se charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, de l'exécution des travaux de drainage dans le cours d'eau Branche 5 du règlement #123.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu s'engage à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard, ni interruption.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

88-1235

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

POINT 9. PROGRAMME "DEFI 88

ATTENDU QUE la M.R.C. a présenté une demande d'adhésion au programme "Défi 88" pour un poste de technicien(ne) à l'aménagement/graphiste;

ATTENDU QUE la demande de la M.R.C. a été acceptée par le Gouvernement

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Pierre Beauregard

ET RESOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu adhère au programme "Défi 88" pour lequel une subvention de 1 593,00 \$ est disponible.

QUE le Conseil autorise le directeur général à procéder à l'embauche d'un(e) technicien(ne) à l'aménagement/graphiste pour une période maximale de 10 semaines à raison de 8,00 \$ l'heure.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**POINT 10. REOUVERTURE DES LETTRES PATENTES :
REPRESENTATIVITE**

Les membres du Comité "ad hoc", sur la représentativité, présentent leurs recommandations au Conseil, à savoir :

- que les seuils de prise de décision, outre ceux édictés au projet de Loi 88, soient fixés à la majorité absolue, sauf en ce qui touche la partie du budget concernant toutes les municipalités (art. 45, 3e alinéa du projet de Loi 88) où le seuil est fixé à 66 2/3%.
- que le vote s'effectue en fonction de la double majorité avec un premier vote, à raison de un (1) vote par tranche de 50 000 personnes et un second vote, à la demande d'une seule municipalité, à raison de un (1) vote par tranche de 2 000 personnes. Pour qu'une résolution ou un règlement soit adopté, le vote doit atteindre le seuil minimum fixé dans les deux cas.

Après discussions et échanges sur les recommandations du Comité "ad hoc", les membres du Conseil conviennent de reporter leur décision.

POINT 11. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

88-1236

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Jacques Martin
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #74, de chèque #3100 à chèque #3116 et chèque #S1515 à chèque #S1554 pour un montant total de 21 418,31 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 12. CORRESPONDANCE

- 1889 11-04-88 Copie conforme d'une lettre envoyée à MADAME MONIQUE LANDRY, députée, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, gouvernement fédéral, de MADAME MONIQUE VEZINA, MINISTRE D'ÉTAT AUX TRANSPORTS, concernant les services policiers sur les ponts Jacques-Cartier et Champlain.
- 1890 29-04-88 Lettre de MONSIEUR ANDRE BOURBEAU, MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous transmettant l'Entente-cadre de développement entre le gouvernement du Québec et la région.
- 1891 29-04-88 Lettre de MONSIEUR ALPHE POIRE, directeur général, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous informant que la publication "Analyse budgétaire des municipalités 1987" est maintenant disponible.
- 1892 02-05-88 Lettre de MONSIEUR ROBERT GRENIER, dir. gén., SOCIÉTÉ MONTEREGIENNE DE DÉVELOPPEMENT, conviant le préfet à la première assemblée annuelle du Conseil d'administration.
- 1893 02-05-88 Lettre de MADAME RITA RONDEAU, sec.-trés., M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant le règlement #45-88 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 1894 02-05-88 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, POUPART & POUPART AVOCATS, nous informant que le délai donné à Me Serge Laurin, procureur de "Les Légumes K.L. du Canada Ltée" est maintenant expiré, concernant le non-paiement des taxes.
- 1895 02-05-88 Lettre de MONSIEUR JACQUES O'BREADY, sous-ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception, le 25 mars dernier, de notre règlement #8-8, amendant le R.C.I.
- 1896 02-05-88 Lettre de MONSIEUR LUCIEN REMILLARD, président, SABLIX INC., nous informant que leur entreprise a cessé de recevoir des matériaux secs à St-Mathieu et nous demande de faire des démarches pour que le ministère de l'Environnement cesse les poursuites entreprises.
- 1897 04-05-88 Lettre de MADAME JEANNETTE LEMAIRE, sec.-trés., McMASTERVILLE, nous transmettant copie de la résolution #88-60, concernant la nomination de monsieur André Lavallée à titre de représentant au sein du C.C.A.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

- 1898 06-05-88 Lettre de MONSIEUR GEORGES FLORES, maire, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant copie du document "Demande de dézonage agricole, agrandissement du parc industriel, résumé".
- 1899 06-05-88 Lettre de MONSIEUR JEAN GIRARD, greffier, ST-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les documents relatifs aux modifications à leur règlement #2-87 sur le zonage.
- 1900 09-05-88 Copie conforme de la lettre de MADAME CAROLE MEUNIER, agronome, FEDERATION DE L'U.P.A. ST-HYACINTHE, adressée au MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, concernant leurs préoccupations face à l'entrée en vigueur de notre Schéma d'Aménagement.
- 1901 10-05-88 Réception des documents relatifs aux règlements #1133-88 et #1139-88 de la VILLE DE BELOEIL, pour appui du Conseil de la M.R.C.
- 1902 10-05-88 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffier, MONT ST-HILAIRE, nous transmettant copie du règlement #770, pour appui du Conseil de la M.R.C.
- 1903 10-05-88 Lettre de MONSIEUR JEAN GIRARD, greffier, ST-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant copie certifiée conforme de la résolution #88-175 concernant leur périmètre d'urbanisation.
- 1904 12-05-88 Lettre de MONSIEUR MICHEL PAGE, ministre, M.A.P.A.Q., nous informant qu'il a autorisé la prise en charge et le paiement des travaux de drainage projetés dans la Branche Petite Décharge du cours d'eau Bernard en les municipalités de St-Basile-le-Grand et Beloeil.
- 1905 12-05-88 Lettre de MONSIEUR GEORGES FELLI, dir. gén., MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous transmettant deux nouveaux documents qui viennent de paraître dans la collection "aménagement et urbanisme".
- 1906 13-05-88 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffier, MONT ST-HILAIRE, nous transmettant copie certifiée conforme de la résolution #88-251, concernant le cours d'eau Décharge du 3e Rang.
- 1907 13-05-88 Lettre de MONSIEUR ROGER NICOLET, président, U.M.R.C.Q., nous informant qu'ils ont entrepris des démarches auprès des principaux intervenants provinciaux reliés au dossier de la poste rurale et nous transmettant copie d'une lettre adressée à monsieur Gilles Rémillard, ministre aux Affaires intergouvernementales canadiennes.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

- 1908 13-05-88 Lettre de MONSIEUR PIERRE PETRIN, sec.-trés., ST-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution #88-70, concernant le projet de marina à la limite des municipalités de St-Denis-sur-Richelieu et St-Ours-sur-Richelieu.
- 1909 13-05-88 Lettre de MADAME HELENE DRAPEAU, greffier, ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant copie du règlement #1332 pour approbation du Conseil de la M.R.C.
- 1910 16-05-88 Lettre de MONSIEUR ROBERT SCHIETTEKATTE, dir. régional par intérim, MINISTERE DES TRANSPORTS, nous informant qu'ils n'ont pas l'intention d'intervenir face aux trois demandes d'intervention du M.T.Q. dans la cadre de la V.D. de notre Schéma d'Aménagement.
- 1911 16-05-88 Lettre de MONSIEUR GEORGES FLORES, maire, VILLE DE CHAMBLY, nous invitant au tournoi de golf annuel 1988, aux profits des organismes socio-culturels et sportifs de la ville de Chambly.
- 1912 17-05-88 Lettre de MONSIEUR PAUL RATHE, greffier, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant copie conforme de la résolution #88-1020, concernant l'engagement de monsieur Bernard Duhamel à titre d'inspecteur en bâtiment pour la ville.
- 1913 18-05-88 Lettre de MONSIEUR RAYMOND CARON, avocat, M.A.P.A.Q., nous informant que notre règlement #187 paraît conforme et nous demandant d'adopter une résolution demandant l'intervention gratuite du ministère.
- 1914 18-05-88 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR YVAN BIRON, LAVERY, O'BRIEN, adressée à la VILLE DE CHAMBLY, concernant un avis juridique pour un permis de démolition non conforme pour la "Maison Ed. Darche & Fils Inc.".
- 1915 18-05-88 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffier, MONT ST-HILAIRE, nous transmettant copie du règlement #568-1, pour appui du Conseil de la M.R.C.
- 1916 19-05-88 Lettre de MONSIEUR YVES CIRCE, sec.-trés., M.R.C. JARDINS DE NAPIERVILLE, nous transmettant copie de la correspondance adressée au ministre André Bourbeau, relativement à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.
- 1917 20-05-88 Lettre de MONSIEUR RAYMOND CARON, avocat, M.A.P.A.Q., nous retournant notre règlement #860-11 et nous demandant de le retourner avec les documents manquants, et ce, pour la Branche no. 1 du cours d'eau Petit Lacroix La Fabrique.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 1918 24-05-88 Lettre de MONSIEUR GEORGES TOULOUSE, propriétaire du MOTEL BELOEIL, nous signalant une situation dangereuse à St-Mathieu-de-Beloeil, face à un entreposage de pneus sous la ventilation des réservoirs de Pétro-Canada.
- 1919 24-05-88 Lettre de MONSIEUR RICHARD FONTAINE, LA GRANGE DE ST-CHARLES, concernant la réponse négative de la C.P.T.A.Q. face à leur projet de golf.
- 1920 24-05-88 Lettre de MONSIEUR BERNARD DAIGNEAULT, directeur général, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant copie authentique de sa résolution #88-190, concernant la nomination de monsieur Daniel Le Pape, inspecteur municipal.

Publications du mois de mai 1988

Loisir Rive-Sud	no. 47, 26 avril 1988
Muni-Express	no. 5, mai 1988
Revue Québécoise d'urbanisme - Congrès 88: Le nouveau dynamisme urbain	vol. 8, no. 3 mai 1988
Construire	vol. 3, no. 2 avril/mai 1988
Quorum	vol. 13, no. 3 mai 1988
La Revue Municipale	vol. 66, no. 5 mai 1988
Commerce Rive-Sud - Investissement	mai 1988
Muni-Express	no. 5, mai 1988
Statistiques des PME manufacturières au Québec	Edition 1987
Gazette officielle du Québec	no. 17 27 avril 1988
Municipalité	mai 1988
Fêtes et Festivals	vol. 13, no. 1 printemps 1988
Aménagement et Urbanisme - Les composantes du schéma d'aménagement - Les Plans d'aménagement d'ensemble	
Communication Québec	vol. 2, no. 9 mai 1988
Recherches Transport	vol. 1, no. 1 avril 1988



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

Info +

vol. IX, no. 13
18 mai 1988

Mini-Scribe

Québec, le 16 mai 1988

D'étape en étape
- La loi sur les archives

Chantier en mouvement.

vol. 2, no. 2
été 88

Demande de dézonage agricole:
Agrandissement du parc industriel
résumé, Ville de Chambly

(Déposé par:
M. Georges Florès,
mai 1988)

POINT 13. VARIA

88-1237


IL EST PROPOSE PAR Monsieur Jacques Martin
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE la présente séance soit et est ajournée au
mercredi 22 juin 1988 à 20 h 00.

ADOpte A L'UNANIMITE

Il est 22 h 30.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet